

35th COFI General Statement IPC Fisheries Group

Nous, le Forum mondial des pêcheurs et des travailleurs du poisson (WFF), le Forum mondial des peuples pêcheurs (WFFP), le Conseil international des traités indiens (IITC), La Via Campesina (LVC), en tant que membres du groupe Pêche du Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire (CIP), et représentant des millions de pêcheurs artisanaux et de peuples autochtones des régions côtières et intérieures du monde entier, sommes heureux de pouvoir à nouveau participer en personne à la COFI. Cela n'a pas été possible depuis 2018 en raison de la pandémie de COVID-19.

Ce 35^{ème} COFI est particulièrement important, car 2022 est **l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (AIPAA)**. Le CIP est co-présidente du Comité directeur de l'AIPA, et nous avons été inspirés de voir tant d'initiatives importantes qui ont été mises en place cette année pour soutenir les organisations et les communautés de pêcheurs à petite échelle dans le monde entier. Nous tenons à souligner le soutien crucial de la FAO dans plusieurs de ces initiatives.

Malgré les nombreux défis posés par la pandémie, y compris le fait de devoir se connecter via des réunions en ligne, **le CIP a travaillé dur pour renforcer et étendre son réseau** et maintenir la dynamique autour de la mise en œuvre des *Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale* (Directives PA). Le CIP a continué à collaborer étroitement avec la FAO au sein du Cadre stratégique mondial à l'appui de la mise en œuvre des directives PA (CSM-PA), dont le CIP fait partie du groupe consultatif. Les Groupes consultatifs régionaux (GCR) de l'IPC se sont également engagés activement avec les membres au niveau régional afin de renforcer les capacités, de consolider les liens plus larges et de développer des stratégies régionales concrètes. Nous demandons instamment au COFI, par le biais de la FAO, d'apporter un soutien fort et actif à ces groupes consultatifs régionaux.

Le CIP a également développé **une méthodologie axée sur les communautés d'artisans pêcheurs** pour le suivi de la mise en œuvre des directives PA, impliquant un processus ascendant mené par les organisations de pêcheurs et les communautés côtières elles-mêmes. Un premier rapport d'évaluation a déjà été produit, comprenant des contributions de 21 pays du monde entier. Ce rapport a été lancé pour coïncider avec l'AIPAA. Ce n'est qu'un début, et le CIP s'engage à continuer à collecter des contributions et à développer ce travail au cours des deux prochaines années, afin de partager un rapport plus complet à temps pour la 36^e session du COFI en 2024. La 36^e session du COFI marque une étape particulièrement importante : le 10^e anniversaire de l'approbation des directives PA par le COFI. Le CIP se réjouit de voir le processus de mise en œuvre des directives s'intensifier au cours des deux prochaines années pour célébrer cette étape.

Nous venons de sortir de deux jours de réunions préparatoires et de trois jours du Sommet AIPAA sur la pêche à petite échelle, ici à Rome. Le succès du Sommet sur la Pêche à Petite Echelle, organisé en collaboration avec le CIP, le GFCM, le Hub de la Pêche à Petite Echelle et la FAO, a fourni un espace de discussion et d'élaboration de stratégies entre les organisations de la Pêche à Petite Echelle, les ONG et les chercheurs du monde entier. Grâce à nos discussions au cours de ces 5 jours, nous avons identifié plusieurs questions clés que nous aimerions souligner. Nous

aimerions voir de futures collaborations entre le CIP et la FAO pour **organiser des sommets sur la pêche à petite échelle** dans les deux prochaines années et au-delà.

Tout d'abord, **les pêcheurs à petite échelle et les peuples indigènes ne sont toujours pas reconnus**, pas plus que les défis auxquels ils sont confrontés. Ces défis sont trop souvent ignorés, tandis que les pêcheurs à petite échelle et les peuples autochtones sont tenus à l'écart des processus décisionnels qui affectent directement leurs vies et leurs moyens de subsistance. Ce manque de reconnaissance doit être abordé de toute urgence par les États afin de garantir une participation égale aux processus de prise de décision dans tous les domaines qui touchent à la PA - y compris la formulation des politiques, les activités avant et après récolte, et la gestion des territoires et des ressources. Les communautés de pêcheurs et les peuples autochtones doivent également avoir accès à la protection sociale et aux assurances, ce qui leur permet de bénéficier de moyens de subsistance sûrs et de s'y engager. Un soutien et une protection particuliers doivent être accordés aux jeunes travaillant dans la pêche, afin d'assurer le renouvellement des générations dans le secteur, en créant des espaces pour la formation et la participation des jeunes, et en soutenant le développement d'un secteur dans lequel les jeunes voient un avenir dans la pêche qui leur permette de rester dans leur communauté et d'y contribuer.

Deuxièmement, **les femmes travaillant dans le secteur de la pêche** continuent d'être marginalisées et ne bénéficient pas de l'égalité des droits dans ce secteur. Le rapport de suivi des lignes directrices PA montre que les droits des femmes sont gravement compromis par des facteurs structurels. Le manque de reconnaissance du travail des femmes dans les tâches domestiques et reproductives, ainsi que dans l'ensemble de la chaîne de valeur de la pêche, constitue un obstacle majeur à l'équité et à l'égalité entre les sexes. Le rôle et la contribution des femmes dans le secteur doivent être officiellement et légalement reconnus, et des espaces doivent être ouverts pour qu'elles puissent participer aux processus décisionnels aux niveaux local, national et international. L'accès à la protection sociale et à des conditions de travail sûres et de qualité doit également être garanti aux femmes, afin qu'elles puissent vivre dans la dignité et continuer à contribuer activement à leur communauté.

Troisièmement, les pêcheurs à petite échelle et les peuples autochtones continuent de **perdre l'accès aux territoires et aux ressources de pêche**. Les pêcheurs et les peuples autochtones sont confrontés à l'expropriation croissante des ressources halieutiques dans les territoires intérieurs et marins du monde entier. Cette situation est due à la construction de ports, au transport maritime, à l'expansion de l'aquaculture industrielle, à la surpêche par les flottes industrielles à grande échelle, au gaspillage des ressources par les prises accessoires, à l'exploitation minière, au pétrole et au gaz, aux projets d'énergie éolienne, aux barrages sur les rivières, au tourisme, au développement immobilier et aux zones protégées d'exclusion établies sous le faux prétexte de la conservation. Ces développements sont trop souvent réalisés sans consultation suffisante des communautés, selon une approche descendante issue de l'héritage colonial. Cet héritage persistant rend de plus en plus urgente l'adhésion à la résolution HRC48/7 de l'Assemblée générale des Nations unies visant à réduire les impacts négatifs du colonialisme sur la jouissance des droits de l'homme. Les droits d'occupation doivent être restaurés dans les situations où les communautés de PA ont été dépossédées de leurs territoires terrestres et aquatiques sans consentement libre, préalable et éclairé. Les pêcheurs à petite échelle et les peuples autochtones, plutôt que les acteurs économiques, doivent être prioritaires pour l'accès aux eaux côtières, en particulier dans la zone des 200 milles nautiques. Les États doivent éviter les fausses solutions, telles que les zones marines protégées (ZMP) et la planification de l'espace marin (PEM), et

prendre des mesures efficaces pour rétablir les droits d'occupation traditionnels, coutumiers ou autochtones légitimes des communautés de pêcheurs et redistribuer ces droits lorsqu'ils ont été violés.

Alors que la faim et la malnutrition continuent d'augmenter dans le monde - en particulier dans les communautés productrices d'aliments à petite échelle - la croissance de l'**aquaculture** industrielle et orientée vers l'exportation est présentée comme une solution à la crise alimentaire. Dans l'intérêt du développement de l'aquaculture, les sociétés transnationales - soutenues par des réformes politiques et des subventions au niveau national - continuent de s'emparer de nos territoires terrestres et aquatiques et de nos ressources halieutiques. Les volumes de poissons de capture sauvages et de produits à base de plantes, comme le soja, qui sont nécessaires pour nourrir l'industrie aquacole en pleine croissance ne sont tout simplement pas durables. De plus, la chaîne de valeur orientée vers l'exportation, qui alimente principalement des consommateurs riches et à revenu moyen, ne fournit pas de nourriture à nos communautés. La consommation d'énergie pour la production d'aliments pour animaux et le transport des marchandises n'est pas non plus en phase avec les objectifs climatiques mondiaux. C'est pour ces raisons que nous ne sommes pas d'accord avec l'affirmation selon laquelle l'aquaculture industrielle est une solution durable à la crise alimentaire. Nous demandons donc aux membres du COFI de reconsidérer sérieusement les plans d'expansion de l'aquaculture industrielle et de travailler avec nous, les pêcheurs à petite échelle et les peuples autochtones, pour soutenir et faire progresser les chaînes de valeur localisées de la SSF, qui peuvent fournir une alimentation saine et abordable aux communautés. Nous demandons également à nos gouvernements d'annuler les projets d'aquaculture nuisibles et de restaurer nos droits traditionnels et coutumiers sur les territoires et les ressources halieutiques.

Nous prenons note avec inquiétude de la proposition d'établir un **Sous-Comité sur la Gestion des Pêches**, qui comprendrait un point permanent de l'ordre du jour sur la pêche à petite échelle. Nous craignons qu'un tel sous-comité ne soit pas en mesure d'aborder les questions primordiales liées à la pêche à petite échelle, dont la portée est beaucoup plus large que la simple gestion - y compris le développement social, les droits de l'homme et les droits de tenure dans les pêcheries marines et intérieures. Les questions relatives à la pêche à petite échelle sont étroitement liées à presque tous les points de l'ordre du jour du COFI, et devraient donc être maintenues comme un point autonome dans les principales sessions du COFI. La plénière du COFI implique le plus haut niveau de participation des États membres et des observateurs, y compris le CIP - le plus grand réseau mondial de pêcheurs à petite échelle et de peuples autochtones participant au processus du COFI. Parmi les 5 options proposées par le Groupe de Travail Conjoint (JYT), nous encourageons le comité à choisir la deuxième option : *renforcer l'utilisation des organes existants, y compris le COFI et les deux sous-comités existants*. En tant que forum mondial le plus important pour le débat politique dans le domaine de la pêche, le rôle du COFI, en tant que principale plateforme permettant à divers acteurs de s'engager et de discuter des questions relatives à la pêche à petite échelle, doit être renforcé et amélioré.

En tant que producteurs de denrées alimentaires, nous avons besoin du soutien de nos États sous la forme de **subventions directes et indirectes**. Nous sommes donc alarmés que l'OMC ait reçu le mandat de négocier les subventions à la pêche. L'OMC n'est pas seulement antidémocratique, elle ne tient pas non plus compte des droits de l'homme, du développement culturel et social, et son programme de libre-échange a conduit à une concentration accrue des ressources entre les mains des sociétés transnationales. Nous demandons donc aux États de ramener les discussions sur les

subventions à la pêche à la FAO et au COFI, afin de garantir que la question de la pêche illégale, non réglementée et non déclarée (INN) soit abordée de manière démocratique, et que nous ayons la possibilité de participer aux négociations. Nous demandons également aux États de réaffecter les subventions, qui seront progressivement supprimées du secteur industriel, à la pêche artisanale à petite échelle, afin de garantir que nous bénéficions d'un soutien adéquat pour continuer à maintenir nos moyens de subsistance et à fournir de la nourriture à la population mondiale.

L'existence même de nos communautés est menacée par le **changement climatique, la destruction de l'environnement et la pollution**. La hausse du niveau des eaux et des températures, la sécheresse, la diminution des stocks de poissons, la modification des schémas de migration des poissons, les inondations et la fréquence accrue des tempêtes ne sont que quelques-uns des impacts du changement climatique sur les pêcheurs artisanaux et les populations autochtones. Il est nécessaire de mener davantage de recherches scientifiques sur la façon dont ces impacts affectent la pêche artisanale. Les projets de développement, tels que la conversion des mangroves en élevages de crevettes ou l'exploitation minière dans les zones côtières et intérieures, détruisent nos habitats naturels, et le mercure et les pesticides s'accumulent dans nos environnements et empoisonnent nos poissons et nos populations. Les solutions technologiques, les systèmes d'échange de droits d'émission de carbone et le programme de conservation 30x30 ne permettront pas de résoudre le cœur de ces problèmes. Rien ne prouve non plus que les objectifs et les engagements volontaires pris dans le cadre du programme des ODD donneront les résultats escomptés. Le modèle de gouvernance proposé par les SDG érode les rôles et les responsabilités de la gouvernance démocratique et permet plutôt aux sociétés transnationales, aux organisations environnementales internationales et à d'autres acteurs puissants d'influencer la gouvernance à tous les niveaux. Nous ne pouvons pas soutenir cette forme de multi partenariat. Nous demandons à nos gouvernements de mettre en œuvre des plans et des projets pour la réparation et la protection de la nature. Les impacts du changement climatique doivent être abordés par les États sur la base des connaissances, des informations et des solutions telles que formulées par les communautés de pêcheurs, les peuples autochtones et nos organisations. Les États ont la responsabilité d'agir de toute urgence pour que nos communautés puissent continuer à coexister avec la nature, et de prendre au sérieux et de soutenir nos appels à la justice climatique.

Enfin, nous réitérons **notre engagement à travailler en étroite collaboration avec les gouvernements** et la FAO, dans le cadre du groupe consultatif du CSM-PA et des groupes consultatifs régionaux, pour mettre en œuvre les directives PA au niveau national. Le CSM-PA est un mécanisme crucial qui permet une participation et une collaboration directes entre la société civile, la FAO et les gouvernements dans le processus des directives PA. Nous demandons à la FAO et aux membres du COFI de continuer à soutenir le CSM-PA, et de renouveler leur engagement à renforcer ce mécanisme en allouant des fonds et un soutien technique appropriés. Nous nous félicitons également de l'engagement renouvelé des gouvernements du Canada, de l'Indonésie, de la Norvège, du Pérou et de la Tanzanie au sein du groupe des Amis des directives du CSM-PA, et nous invitons d'autres gouvernements à rejoindre ce groupe. Leur rôle est crucial pour donner l'exemple à tous les autres gouvernements et acteurs impliqués dans la mise en œuvre des directives PA.

Nous continuerons également à nous engager dans d'autres processus politiques, tels que la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, en mettant l'accent sur les collaborations

croisées et les processus de synergie qui visent à protéger les droits des petits producteurs alimentaires. Le moment est venu de profiter de l'élan créé au cours de cette année de l'AMAFA pour continuer à déployer et à intensifier la mise en œuvre des directives de la SSF, en vue du 10e anniversaire de leur adoption en 2024. Au cours des deux prochaines années, nous appelons les États à reconnaître pleinement les lignes directrices de la SSF en les rendant contraignantes au niveau national. Nous appelons également les États à mettre en œuvre les lignes directrices de la SSF, en allouant des ressources financières et techniques, en renforçant les capacités institutionnelles et en développant des mécanismes de mise en œuvre participative, en étroite collaboration avec les pêcheurs artisanaux, les peuples autochtones et nos organisations du monde entier.

Enfin, nous réitérons **notre engagement à travailler en étroite collaboration avec les gouvernements et la FAO**, dans le cadre du groupe consultatif du CSM-PA et des groupes consultatifs régionaux, pour mettre en œuvre les directives PA au niveau national. Nous continuerons également à nous engager dans d'autres processus politiques, tels que la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, en mettant l'accent sur les collaborations croisées et les processus de synergie essentiels qui visent à protéger les droits des petits producteurs alimentaires. Le moment est venu de profiter de l'élan créé au cours de cette année de l'AIPAA pour continuer à déployer et à intensifier la mise en œuvre des directives PA, en vue du 10e anniversaire de leur adoption en 2024. Au cours des deux prochaines années, nous appelons les États à reconnaître pleinement les directrices PA en les rendant contraignantes au niveau national. Nous appelons également les États à mettre en œuvre les directrices PA, en allouant des ressources financières et techniques, en renforçant les capacités institutionnelles et en développant des mécanismes de mise en œuvre participative, en étroite collaboration avec les pêcheurs artisanaux, les peuples autochtones et nos organisations du monde entier.